



SYNDICAT DES EMPLOYES & CADRES
des ORGANISMES SOCIAUX de LOIRE – ATLANTIQUE
section CARSAT Pays de Loire

Bonjour camarades

Je suis Eric Pelard délégué syndical FO à la CARSAT Pays de Loire. Au nom de tous mes camarades et collègues, je remercie l'intersyndicale d'avoir organisé ce rassemblement.

La CARSAT, c'est la caisse de retraite du régime général de la Sécurité sociale, c'est-à-dire des salariés du privé. Le régime général représente à lui seul 55 % de l'ensemble des régimes de retraite.

Depuis 1945, création de la Sécurité sociale, notre système de retraite est un système par répartition, solidaire et basée sur la solidarité intergénérationnelle. Depuis 1945, il a subi des coups, notamment avec la réforme Balladur de 1993 allongeant la durée de cotisations nécessaire pour un taux plein de 37.5 années à 40 années et faisant passer le calcul de la retraite des 10 meilleures années aux 25 meilleures années ; avec les ordonnances Juppé de 1995 instituant la tutelle de l'Etat sur les comptes de la Sécurité sociale; avec la réforme Touraine de 2014 allongeant progressivement la durée de cotisations jusqu'à 43 ans, soit 172 trimestres. Mais, malgré ces attaques, la Sécurité sociale de 1945 reste le système en vigueur, les fondements sont toujours là.

Le projet de réforme de Macron est d'une toute autre envergure. Comme le dit Pierre Mayeur, ancien directeur de la Caisse Nationale de Vieillesse, « **on ne change pas les règles, on change le moteur** » ! **Il s'agit d'une véritable réforme systémique visant à mettre un terme définitif aux principes mêmes de la Sécurité sociale.** D'un système basé sur la solidarité intergénérationnelle nous passons à un système basé sur l'individualisme où la solidarité n'aura plus sa place. Si Macron lui-même a qualifié cette réforme, de réforme-mère, c'est dire l'importance qu'il lui donne. Cette réforme s'inscrit pleinement dans sa vision d'une société basée sur l'ubérisation du travail, sur l'individualisation, sur la destruction des droits collectifs. Cette réforme a pour but de brader notre système de retraite aux fonds de pension, à la capitalisation boursière.

Depuis un an nous nous battons contre le projet ex-Delevoye/Macron. Depuis un an, nous alertons, nous diffusons, nous expliquons. Le texte de loi a été dévoilé par Edouard Philippe et adopté vendredi en conseil des ministres. Il est consultable par tout le monde. Tout ce que nous n'avons cessé de dénoncer dans ce projet de casse de notre système de retraite est écrit noir sur blanc dans le texte présenté au gouvernement :

- La suppression des 42 régimes de retraites existants, dont les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO.
- Le passage à un système par point où la valeur d'achat du point sera au départ de 10 euros et la valeur de service de 0.55 euros. Par exemple : vous avez versé 8000 euros brut de cotisations en 2019, cela vous donnera 800 points pour la même année. Au moment de partir en retraite, c'est 800 points seront multipliés par la valeur de service, soit 0.55 euros, ce qui vous donnera pour l'année 2019 : 440 euros brut de retraite et ainsi de suite pour

toutes les années de votre carrière. Mais seront pris en compte seulement les salaires ayant donné lieu à cotisations. Pour tout ce qui relève aujourd'hui de la solidarité comme le chômage, la maladie et qui donne lieu à l'attribution de trimestres, le projet prévoit, de manière très floue, l'attribution de quelques points supplémentaires. Ces points seront fixés par décret.

- Le passage du calcul de la retraite des 25 meilleures années à la carrière complète figure bien dans le projet aussi. Pas besoin d'explication sur la baisse que cela va engendrer, c'est mathématique. Pour rappel, en 1993 lorsque nous sommes passés des 10 aux 25 meilleures années les retraites ont baissé de 15 à 20%.
- Aujourd'hui, au moment de partir en retraite, les salaires perçus pendant toute la carrière sont revalorisés. Le point ne le sera pas. Le nombre de points attribués pour une année donnée, fixé selon la valeur d'achat en cours cette année, sera définitif.
- L'âge d'équilibre (ou âge pivot qui a servi de chiffon rouge à la CFDT et à Edouard Philippe pour essayer de nous enfumer) figure bel et bien dans le texte (article 10). Sa mise en place est prévue pour 2027. Si l'âge d'équilibre est fixé à 64 ans, tout salarié voulant prendre sa retraite avant se verra appliquer une décote de 5% et ce jusqu'à sa mort... Cet âge d'équilibre sera fixé par décret en fonction de l'espérance de vie.

Tout est écrit dans le projet qui est présenté en ce moment au gouvernement. Nous n'avons rien inventé. La gouvernance du futur système de retraite à points se fera au sein d'une caisse nationale gérée de façon paritaire. Tous les 5 ans, cette caisse fixera une valeur d'achat et une valeur de service du point. **Mais, le gouvernement pourra les modifier par décret !** Dans le préambule du rapport Delevoye, il est clairement indiqué que le but est de faire passer la part des retraites dans le Produit Intérieur Brut de 14% à 12%, soit de récupérer ainsi 40 milliards d'euros sur le dos des retraités et des futurs retraités. Qui peut donc croire la promesse du gouvernement que les retraites ne baisseront pas ? Que se passera-t-il si la croissance n'est pas au rendez-vous par exemple ?

Au-delà du véritable hold-up sur nos retraites que prépare le gouvernement, il s'agit du démantèlement de la Sécurité sociale. La Sécurité sociale a permis à des millions de gens de vivre décemment dans ce pays. **C'est une conquête majeure et nous ne pouvons pas laisser Macron la détruire. La sécu, elle est à nous !** Le projet de réforme des retraites de Macron acte dans ses articles 49 et 50 la disparition des Carsat et de toute la branche vieillesse (une des 5 branches de la sécu). La CNAV (caisse nationale de vieillesse) fusionnerait au niveau national avec la fédération AGIRC-ARRCO pour créer une Caisse Nationale de Retraite Universelle. De plus, le projet de loi donne 18 mois pour déterminer par ordonnances qui reprend les missions « risques professionnels » de la branche Accident du Travail/ Maladie Professionnelle. Le régime général de la Sécurité sociale serait ainsi réduit aux seules branches famille et maladie. Et quand on sait qu'aujourd'hui seules les cotisations vieillesse vont à la sécu depuis la suppression des cotisations maladies en 2018 remplacées par la CSG, **ce sera bel et bien la fin du salaire différé, donc de la sécu de 1945.**

La disparition programmée des Carsat fait que nous sommes, nous salariés des Carsat, doublement concernés par cette contre réforme : en tant qu'assurés sociaux et pour la sauvegarde de nos emplois. Et cela peut arriver très vite : dès décembre 2020, un directeur sera nommé pour la caisse nationale de retraite unique. Avant fin juin 2021, les opérations de réorganisations et de transfert de personnel des organismes **susceptibles** de participer à la gestion de la future caisse de retraite universelle seront définies ainsi que les modalités de

transfert des contrats de travail. **Il en sera fini de notre Convention Collective Nationale.** S'il n'y a pas d'accord, le gouvernement procédera par ordonnances.

Nous n'avons donc pas le choix : il faut nous battre jusqu'au bout contre cette infâme projet. Même le Conseil d'Etat, fait rare, a étrillé le projet du gouvernement notamment sur l'utilisation de 29 ordonnances et les projections financières lacunaires !

Nous ne sommes pas seuls : la SNCF et la RATP n'ont pas abandonné, les ports, les docks sont en grève. Les manifestants sont toujours là depuis 9 semaines et de plus en plus déterminés. 60 % de la population soutient le mouvement. A la CARSAT de Marseille 550 agents étaient en AG le 23 janvier, 700 en grève le 24 et encore 460 le 27 janvier. A la CARSAT de Clermont Ferrand ils étaient 230 agents en AG le 23 janvier. A la Carsat de Nantes, nous sommes en grève reconductible depuis le 05 décembre. Pas un seul jour depuis sans grévistes. Le 24 janvier nous étions 120 grévistes. **C'est bien, mais ce n'est pas suffisant mes camarades.** Nous devons continuer à informer pour amplifier le mouvement et faire en sorte que les salariés de la CARSAT et d'ailleurs soient en grève par centaines, par milliers, que les entreprises soient paralysées. C'est la condition pour gagner : Macron a un genou à terre, on peut, on va gagner !

RETRAIT RETRAIT RETRAIT !!